



Mémoire soumis par
l'Observatoire Vieillesse et Société
dans le cadre de la consultation sur la
Cohabitation sécuritaire entre les
usagers vulnérables et les véhicules
lourds à Montréal et présenté à la
Commission sur le transport et les
travaux publics

Préparé par
Alida Piccolo, M. Éd., MAP, ASC
Dre Gloria Jeliu, M. D., D.E.S.S., M. O., C. Q.
Ginette Brûlotte, M. A., Ph. D.(c) SHA, option Bioéthique

Le 5 avril 2017



Table des matières

1. Présentation de l'Observatoire vieillissement et société (OVS)
2. Personnes âgées et rappel de certaines statistiques
 - Données populationnelles : personnes de plus de 65 ans
 - Données sur les aînés et les accidents de la route
3. Commentaires sur des éléments de la "Vision Zéro"
4. Commentaires sur les axes d'intervention et les pistes de réflexion.
 - Sensibilisation
 - Engagement
5. Résumé des recommandations
6. Références bibliographiques
7. Notes biographiques des auteures

1. Présentation de l'Observatoire vieillissement et société (OVS)

L'Observatoire Vieillissement et Société(OVS) observe la société et focalise sur les aînés. Organisme sans but lucratif créé en 2003 et partenaire privilégié de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal(IUGM), l'OVS fonctionne principalement grâce au bénévolat des personnes âgées, retraitées ou pré-retraites. Il compte plus de 8000 membres. Sa mission fondamentale est le mieux-être des aînés sous tous ses aspects.

Son fonctionnement quotidien est assuré par un comité consultatif complètement bénévole, composé d'experts dont la majorité surveille les tendances sociétales dans les domaines d'intérêt pour les séniors, recueille et synthétise l'information.

L'OVS joue un rôle de vigie sociale dans différents domaines où l'âgisme peut se manifester de façon insidieuse ou évidente : activité physique, maltraitance, droits, finances, maintien à domicile, multiculturalisme, retraite, transport, etc. L'âgisme, ce racisme de l'âge, se traduit par un ensemble d'attitudes négatives et de préjugés envers les aînés et le vieillissement. Souvent irrationnel, il peut contribuer à la marginalisation des personnes âgées. L'OVS exerce son rôle grâce à l'aide de vigies : aînés volontaires compétents dans les différents domaines d'intérêt pour sa mission.

L'OVS est un précurseur, plusieurs sujets sur lesquels il s'est penché ont été traités ultérieurement dans les politiques gouvernementales. Grâce à ses moyens de diffusion, site internet, bulletin mensuel et conférences gratuites grand public, présence à des congrès et colloques et sa représentation auprès d'organismes publics, l'OVS rejoint une majorité des personnes âgées.

L'OVS examine tous les projets de loi qui pourraient avoir un impact sur la vie des personnes âgées. Il intervient en consultant ses membres et en déposant des mémoires en Commission parlementaire ou municipale. À titre d'exemples, il a soumis en 2013 et 2014 trois mémoires aux instances gouvernementales. Le premier portait sur **L'autonomie pour tous : Livre blanc sur la création d'une assurance autonomie**. Le deuxième portait sur **le projet de loi 52 sur les soins en fin de vie**. Le troisième présenté en 2014 portait sur **Projet de loi no 10 modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux** notamment par l'abolition des agences régionales. Il a participé à la consultation municipale en vue de l'élaboration du **Plan d'action municipal pour les aînés**. Il a également soumis un

mémoire dans le cadre de la consultation sur le thème de **Montréal, physiquement active.**

Nous nous concentrons, dans ce mémoire, seulement sur certains volets de la "vision zéro" que nous estimons concernent de plus près les personnes âgées.

2. Personnes âgées et rappel de certaines statistiques

- Données populationnelles : personnes âgées de 65 ans ou plus

Le vieillissement en quelques chiffres

ANNÉE	nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus	proportion dans l'ensemble de la population (%)
2001	961 646	13,0
2006	1 060 764	13,9
2011	1 256 102	15,7
2012	1 306 972	16,2
2013	1 355 711	16,6
2014	1 405 965	17,1
2015	1 452 507	17,6
2016^P	1 503 921	18,1

Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus et proportion dans la population totale, Québec, 2001-2016

Au 1^{er} juillet 2016, on estimait le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus à 1 503 921, ce qui correspond à 18,1 % de la population totale par rapport à 13,9 % il y a dix ans. Au Québec, **plus d'une personne sur six appartient donc aujourd'hui à cette catégorie d'âge.**

- Données prospectives 2012-2061

GROUPE D'ÂGE	année				
	2021	2031	2041	2051	2061
	nombre				
Ensemble de la	8 677 760	9 205 587	9 555 968	9 840 098	10 105 844

population					
65 ans ou plus	1 775 270	2 318 920	2 515 310	2 704 344	2 877 998
65-69 ans	538 518	582 045	503 610	570 765	590 130
70-74 ans	455 372	569 119	479 348	550 584	568 083
75-79 ans	337 655	465 017	514 803	454 699	522 259
80-84 ans	216 194	354 719	462 120	401 599	473 063
85-89 ans	135 354	216 721	318 775	370 885	343 410
90 ans ou plus	92 177	131 299	236 654	355 812	381 053
	proportion (%)				
Ensemble de la population	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
65 ans ou plus	20,5	25,2	26,3	27,5	28,5

**Projection du nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus et leur proportion (%)
au sein de l'ensemble de la population, Québec, certaines années 2021-2061**

Source: Institut de la statistique du Québec (ISQ), « Population par groupe d'âge et sexe, scénario A - Référence, Québec, 2011-2061 », *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2011-2061*. Site Web de l'ISQ, 9 septembre 2014.

Le vieillissement de la population, est bel et bien amorcé au Québec, s'accroîtra à mesure que les cohortes nombreuses nées dans les années 1950 et 1960 vieilliront. La part relative des personnes âgées dans la population totale est pour la première fois devenue, en 2011, plus importante (15,7 %) que celle des moins de 15 ans (15,4 %, données non présentées). Si les prévisions se maintiennent, en 2031, les personnes âgées de 65 ans ou plus formeront plus du quart de la population au Québec (25,2 %), et leur importance ne cessera de croître jusqu'en 2061.

1. Données provisoires. Statistique Canada, Division de la démographie, *Estimations de la population*. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Site Web de l'ISQ, 28 septembre 2016.

2. Institut de la statistique du Québec, 19 mai 2016. Site Web consulté le 11 octobre 2016. <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/deces-mortalite/4p1.htm>

- Des données sur les aînés et accidents de la route

Nous avons surtout retenu les données qui se trouvent dans le rapport de Me Luc Malouin, coroner aux pages 21 et 22 du Rapport d'enquête sur le décès de 4 personnes dont 3 étaient des personnes de plus de 65 ans. Il fait état d'une étude de *Transports Canada* publié en 2010 sur les usagers de la route vulnérables qui sont victimes d'accidents mortels. Les usagers vulnérables sont définis comme des piétons, des motocyclistes ou des cyclistes.

Nous avons noté que c'est le seul document parmi ceux proposés qui définit la notion d'usagers vulnérables.

Nous allons citer certains extraits de cette étude parce qu'ils collent parfaitement au sujet traité.

- *Trente-quatre pour cent (34%) des piétons mortellement blessés étaient des aînés (âgés d'au moins 65 ans).*
- *Soixante pour cent (60%) des piétons tués dans des collisions tentaient de traverser la route.*
- *Au moins trente-trois (33 %) des piétons mortellement blessés étaient en tort dans la collision.*
- *Les piétons âgés ont été les plus susceptibles d'être tués en traversant la route alors qu'ils avaient la priorité de passage.*

"En fait, les piétons âgés sont le plus susceptibles d'être tués dans une collision. Une proportion de 35% des piétons tués étaient des aînés, alors que ces derniers ne représentaient que 13 % de la population canadienne. Le vieillissement de la population fait en sorte qu'on peut s'attendre à ce que le nombre de victimes appartenant à ce groupe démographique augmente, à moins que des mesures d'amélioration de la sécurité des piétons ne soient prises." (Me Malouin, p, 22)

Me Malouin note ce qui suit concernant les collisions mortelles impliquant des piétons âgés :

*Les piétons plus âgés peuvent avoir une vue, une ouïe ou des habiletés motrices réduites, ce qui peut diminuer leur capacité à se déplacer en sécurité. Il peut être plus long pour eux de percevoir la circulation automobile et d'y réagir. Souvent, il leur faut plus de temps pour traverser la rue que les autres piétons. En fait, les conflits liés à la priorité de passage constituent un facteur de risque important. Environ 16 % des piétons âgés mortellement blessés ont été frappés par un véhicule dont le **conducteur avait omis de céder le passage**. Les rues passantes des centres urbains sont particulièrement dangereuses pour les aînés. **En effet, 88% des piétons âgés mortellement blessés ont perdu la vie en milieu urbain.** (Me Malouin, p. 23)*

3. Commentaires sur des éléments de la “Vision Zéro”

Nous avons un commentaire général qui est celui de prendre en compte les besoins des personnes âgées dans toutes les actions et projets en lien avec cette problématique.

De façon plus particulière nous voulons commenter les éléments suivants.

- **Un leadership multidisciplinaire** : nous recommandons que le groupe des personnes âgées soit bien représenté dans le groupe de travail dédié et les sous-comités qui seront mis en place.

Nous déplorons le fait qu’aucune référence n’est faite au *Plan d’action municipal pour les aînés 2013-2015*. Le premier principe de ce plan était d’avoir le *reflexe aîné* pour s’ouvrir aux réalités des citoyens âgés. Nous n’avons pas retrouvé ce réflexe dans les documents produits dans le cadre de cette consultation. Ce réflexe est totalement absent. Deux engagements de ce plan concernaient la circulation routière de personnes âgées : Engagement 1 : contribuer à faire de Montréal une ville sécuritaire pour les aînés ; Engagement 4 : Faciliter les déplacements des aînés dans la ville.

Nous constatons que le réflexe aîné qui était si cher à ce plan n’a pas influencé l’écriture de ce document de consultation et n’a pas été intégré dans la culture ambiante de l’organisation.

- **L’engagement : Équité\Tous les usagers &tous les secteurs.** Nous recommandons que le futur plan de cohabitation s’inspire des principes et la philosophie du Plan d’action municipal pour les aînés 2013-2015 dans la prise en compte de ce groupe d’usager. Cette préoccupation devrait se refléter dans le descriptif de l’élément - **l’engagement : Équité\Tous les usagers &tous les secteurs.**
- **Données fiables à l’appui des choix et décisions** : nous recommandons qu’une attention particulière soit donnée au groupe démographiques des personnes âgées de 65 ans et plus.

4. Commentaires sur les axes d'intervention et les pistes de réflexion

Deux axes sont prioritaires pour les personnes âgées, selon l'OVS :

- **La sensibilisation**

Nous pensons qu'il est primordial d'avoir des campagnes d'information et de sensibilisation qui s'adressent aux conducteurs de véhicules lourds. Les sensibiliser au fait que les personnes âgées sont susceptibles d'être victime d'accidents mortels, les sensibiliser plus particulièrement au respect des règles de traversée des piétons et les caractéristiques de la personne âgée qui peuvent être, par exemple, plus lente ou moins alerte lors de traversée.

Il est tout aussi important d'avoir des campagnes de sensibilisation qui s'adressent aux personnes âgées. Il faut sensibiliser les piétons âgés des règles de circulation piétonnière, de l'importance de les respecter et faire un rappel qu'ils peuvent recevoir une contravention en cas de transgression des règles. Il faut les sensibiliser aux dangers de la proximité des véhicules lourds lors des traversées.

Nous recommandons que les panneaux de circulation soit bien lisibles et visibles. Il faut avoir le réflexe aîné lors de leur élaboration et installation.

- **Engagement**

Nous pensons que chaque personne âgée doit être vigilante dans la rue.

Nous recommandons que les organismes communautaires, les tables de concertation pour personnes âgées jouent un rôle de premier plan dans la sensibilisation et la transmission de l'information par les moyens qu'ils ont à leur disposition tels : conférences, bulletin d'information, séances d'information.

5. Résumé des recommandations

1. Définir qui sont les usagers vulnérables.
2. Identifier clairement sous le volet piéton le groupe des personnes de 65 ans et plus.
3. Sensibiliser les piétons âgés de l'importance de connaître et de respecter les règlements routiers.
4. Solliciter les organismes communautaires et les tables de concertation pour donner la formation sur la connaissance des règles de circulation et de faire de la sensibilisation quant au respect de ces règles auprès des personnes âgées.
5. S'assurer que les personnes de 65 ans et plus soient représentés dans les comités et sous-comités de travail.
6. Sensibiliser les conducteur des véhicules lourds au respect des règles de traversée des piétons, des caractéristiques des personnes âgées et les statistiques qui indiquent qu'elles sont victimes d'accidents graves et parfois mortels.
7. Inclure la reflexe personne âgée comme un des éléments de la *Vision Zéro*.
8. Avoir le reflexe aîné lors de l'écriture de panneaux et de leur installation. Ils doivent être visibles et lisibles.
9. Donner des contraventions aux usagers vulnérables, incluant les personnes âgées, qui ne respectent pas les règlements de la circulation.
10. S'assurer que dans la collecte de données fiables et valides les personnes âgées soient visées.
11. Intégrer le reflexe aîné dans les travaux sur la cohabitation sécuritaire entre les usagers vulnérables et les véhicules lourds à Montréal.

6. Références bibliographiques

- *Mémoire de la Ville de Montréal* – Présenté au Secrétariat de la consultation publique sur la sécurité routière – SAAQ – Février 2017
- Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015. Montréal métropole Amie des aînés. Direction de la diversité sociale de la Ville de Montréal.
- *Vision Zéro* – Présentation du 14 septembre 2016. 16 pages.
- *Rapport du coroner* – Me Luc Malouin – 2010. 34 pages.
- Cahier de consultation en vue des audiences publiques. Commission sur le transport et les travaux publique. 7 mars 2017.
- Chouinard, Tommy. Hausse préoccupante des morts chez les piétons. Bilan 2016. La Presse + 5 avril 2016 : http://plus.lapresse.ca/screens/049cc0fd-abe8-4e4b-9268-e41c4b7c72fd%7C_0.html
- Boisvert, Yver. Piétons, aux abris. La Presse + 5 avril 2016 : http://plus.lapresse.ca/screens/ae4fe682-62a2-426d-9982-10964f8bb2a1%7C_0.html

8. Notes biographiques des auteures

Alida Piccolo, membre du CA et membre bénévole du comité consultatif à l'OVS

Mme Piccolo est administratrice certifiée de sociétés et retraitée de la fonction publique québécoise. Titulaire d'une maîtrise en administration publique, d'une maîtrise en éducation et d'une certification universitaire en gouvernance de sociétés, Mme Piccolo a travaillé principalement au sein de la fonction publique et parapublique québécoise. Elle a occupé divers postes de direction à l'ancien ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, dont celui de directrice de la gestion de la diversité et de l'intégration sociale, de directrice régionale et de directrice générale. Elle fut administratrice au conseil d'administration de la Régie des rentes du Québec de 2006 à 2015 et de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal de 2007 à 2015. Elle est membre du conseil d'administration de l'Observatoire vieillissement et société depuis 2012 et du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'île-de-Montréal depuis 2015 et présidente de son comité de la qualité et de la vigilance. Alida Piccolo a un intérêt marqué pour les relations interculturelles, l'intégration socio-économique des immigrants et des communautés d'origines diverses ainsi que pour la démocratie de proximité. De plus, elle œuvre au bien-être des personnes âgées et à combattre l'âgisme.

Dr Gloria Jeliu, membre bénévole du comité consultatif de l'OVS et éditrice de la revue le Géro-phare

Clinicienne et chercheuse en développement de l'enfance, Dr Gloria Jeliu a travaillé au CHU Sainte-Justine pendant cinq décennies. Par sa vision, son enseignement hors pair, ses nombreux écrits et ses diverses actions menées auprès des autorités politiques et juridiques, elle a marqué plusieurs générations d'intervenants qui ont à cœur le mieux-être des jeunes et des tout-petits. En 1987, elle jouera un grand rôle dans l'établissement du Centre de développement de l'enfant de l'hôpital Sainte-Justine, dont elle sera la directrice générale jusqu'en 1991. Auparavant, elle avait instauré un programme spécialisé de formation en pédiatrie du développement à l'Université de Montréal. Durant les années 1990, elle s'est intéressée de près à l'éthique biomédicale. En 1992, elle est nommée professeure émérite de pédiatrie à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

En 2002, Dr Gloria Jeliu a été nommée membre de l'Ordre du Canada. Elle aussi Chevalière de l'Ordre du Québec. Au cours de sa longue carrière, elle a reçu de nombreux prix honorifiques de la part de ses pairs.

Ces dernières années, elle s'intéresse particulièrement à défendre les droits et à combattre les préjugés envers les personnes âgées.

Diane Ginette Brûlotte membre bénévole du comité consultatif de l'OVS et responsable de la rubrique qualité de vie et éthique

Mme Diane Ginette Brûlotte, doctorante, Ph.D. au Programme de sciences humaines appliquées – option bioéthique à l'Université de Montréal est responsable de la rubrique Qualité de vie et éthique à l'OVS. Détentrice d'un diplôme M.A. de l'UQAM, en communication sociale, a été chargée de cours à l'UdeM et directrice générale, à un organisme œuvrant auprès des familles et des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et gestionnaire dans la grande entreprise, pendant près de vingt ans.